

CHAMPIONNATS D'ALSACE 2020 Catégories M11, M13, M15, M17, M20, Seniors Fleuret - Sabre

Samedi 11 et dimanche 12 janvier 2020
Salle d'armes du Gymnase Aristide Briand,
43 avenue du Rhin à STRASBOURG
Accès au parking par la rue de Prague
Coordonnées GPS : 48.570529, 7.778125

Adresse mail à utiliser :
organisationcda@gmail.com

DATES ET HEURES DES EPREUVES :

SAMEDI 11 JANVIER 2020				
		Appel	Scratch	Début
Fleuret-Sabre M13	Hommes	08h30	09h00	09h15
	Dames	08h30	09h00	09h15
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle		
Fleuret-Sabre Senior	Hommes	11h00	11h30	11h45
	Dames	11h00	11h30	11h45
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle		
Fleuret-Sabre M17	Hommes	13h30	14h00	14h15
	Dames	13h30	14h00	14h15
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle		

DIMANCHE 12 JANVIER 2020				
		Appel	Scratch	Début
Fleuret-Sabre M11	Hommes	08h30	09h00	09h15
	Dames	08h30	09h00	09h15
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle		
Fleuret-Sabre M15	Hommes	11h00	11h30	11h45
	Dames	11h00	11h30	11h45
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle		
Fleuret-Sabre M20	Hommes	13h30	14h00	14h15
	Dames	13h30	14h00	14h15
	Equipes	à l'issue de l'épreuve individuelle		

ORGANISATEUR : Strasbourg Université Club Section Escrime



CONDITIONS DE PARTICIPATION : Avoir **plus d'1 an d'escrime en club** et être licencié en **Alsace** pour la saison 2019-2020.

Comité Interdépartemental d'EScrime d'Alsace

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 95028 - 67035 Strasbourg Cedex 2
☎ 03.88.26.94.04 - 📞 03.88.26.94.06 - ✉ cidalsace@crege.fr - 🌐 https://crege.fr/

ENGAGEMENTS : Clôture des engagements le **mercredi 8 janvier 2020 à 23h59**.

Les engagements aux championnats individuels et par équipes doivent être réalisés et payés par les clubs.

Les clubs qui engagent plusieurs équipes dans une même arme et catégorie devront envoyer à l'adresse organisationcda@gmail.com, avant la clôture des engagements, la répartition des tireurs dans les différentes équipes.

Le paiement se fera obligatoirement par chèque (il peut être effectué sur place, au pointage de la première catégorie), à l'ordre du à l'ordre du CID d'Escrime d'Alsace, au vu du nombre de tireurs engagés et non pas selon le nombre de présents.

Les engagements doivent impérativement être payés AVANT ou PENDANT la compétition.

Droits d'engagement : 10 € par tireur engagé / 15 € par équipe engagée

S'agissant d'éventuels engagements hors délais, les tarifs applicables sont les suivants :

50 € par tireur / 60 € par équipe

Les clubs des tireurs ou équipes concerné(e)s devront prévenir l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles et s'assurer que leur demande a été prise en compte.

FORMULES DES ÉPREUVES :

Les formules des épreuves individuelles et par équipes seront conformes au cahier des charges de la FFE.

La force des équipes sera calculée en totalisant les points du classement CID Alsace des 3 meilleurs tireurs de l'équipe, selon le classement actualisé disponible avant la compétition.

En l'absence de classement CID Alsace à jour, la force des équipes sera calculée à partir des classements des épreuves individuelles de la compétition.

ARBITRAGE :

Se reporter à la feuille « réglementation » du fichier « inscriptions arbitres » qui est joint à ce document.

Les feuilles récapitulatives d'inscription des arbitres devront être envoyées à l'adresse organisationcda@gmail.com.

Pour cette session des championnats d'Alsace, il sera possible, à titre exceptionnel, d'inscrire des tireurs de certaines catégories précisées ci-dessous en tant qu'arbitres :

- Le samedi : Les tireurs M17 pourront exceptionnellement arbitrer les épreuves M13.
- Le dimanche : Les tireurs M20 pourront exceptionnellement arbitrer les épreuves M11.

Comité Interdépartemental d'EScrime d'Alsace

Maison départementale des Sports – 4, rue Jean Mentelin – B.P. 95028 - 67035 Strasbourg Cedex 2
03.88.26.94.04 - 03.88.26.94.06 - cidalsace@crege.fr - https://crege.fr/

QUOTAS :

Par arme et journée de compétition (Toutes catégories confondues) :

INDIVIDUELS	<i>Tireurs engagés</i>	4 à 8	9 à 14	15 à 20	21 à 26	27 à 32	1 arbitre supplémentaire par tranche de 6
	Arbitres	1	2	3	4	5	
EQUIPES	<i>Equipes engagées</i>	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	1 arbitre supplémentaire par tranche de 3
	Arbitres	1	2	3	4	5	

REMISE DES RECOMPENSES :

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de chaque épreuve et au plus tard au début de l'heure (heure « ronde ») suivant la fin de la compétition.

Les tireurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue d'escrime ou avec le survêtement du club.

Seuls les tireurs présents recevront leur médaille.

Fiche récapitulative d'inscription des arbitres

**CHAMPIONNATS
d'ALSACE
2020**

Samedi 11 janvier 2020

Club de

Les épreuves par équipes se déroulant à l'issue des épreuves individuelles, les arbitres inscrits pour les équipes peuvent être les mêmes que pour les individuels.

Adresse mail à utiliser pour retourner ces documents:
organisationcda@gmail.com

	Catég	I / E	Heure appel	Nbre de tireurs engagés	Besoins arbitres "Individuels (selon quota)	Nbre d'équipes engagées	Besoins arbitres par équipes (selon quota)	Arbitres (NOM et Prénom)	Année de naissance	Diplôme	Heure d'arrivée	
Fleuret	FHM13	I	8h30									
	FDM13	I	8h30									
	FHS	I	11h00									
	FDS	I	11h00									
	FHM17	I	13h30									
	FDM17	I	13h30									
	Totaux individuels											
	FHM13	E	à l'issue de l'épreuve individuelle									
	FDM13	E										
	FHS	E										
	FDS	E										
	FHM17	E										
	FDM17	E										
	Totaux équipes											
Sabre	SHM13	I	8h30									
	SDM13	I	8h30									
	SHS	I	11h00									
	SDS	I	11h00									
	SHM17	I	13h30									
	SDM17	I	13h30									
	Totaux individuels											
	SHM13	E	à l'issue de l'épreuve individuelle									
	SDM13	E										
	SHS	E										
	SDS	E										
	SHM17	E										
	SDM17	E										
	Totaux équipes											

(1) Le nombre d'arbitres nécessaires doit être calculé sur le nombre total de tireurs (ou d'équipes) engagés par arme

Fiche récapitulative d'inscription des arbitres

**CHAMPIONNATS
d'ALSACE
2020**

Dimanche 12 janvier 2020

Club de

Les épreuves par équipes se déroulant à l'issue des épreuves individuelles, les arbitres inscrits pour les équipes peuvent être les mêmes que pour les individuels.

Adresse mail à utiliser pour retourner ces documents:
organisationcda@gmail.com

	Catég	I / E	Heure appel	Nbre de tireurs engagés	Besoins arbitres "Individuels (selon quota)	Nbre d'équipes engagées	Besoins arbitres par équipes (selon quota)	Arbitres (NOM et Prénom)	Année de naissance	Diplôme	Heure d'arrivée	
Fleuret	FHM11	I	8h30									
	FDM11	I	8h30									
	FHM15	I	11h00									
	FDM15	I	11h00									
	FHM20	I	13h30									
	FDM20	I	13h30									
	Totaux individuels											
	FHM11	E	à l'issue de l'épreuve individuelle									
	FDM11	E										
	FHM15	E										
	FDM15	E										
	FHM20	E										
	FDM20	E										
	Totaux équipes											
Sabre	SHM11	I	8h30									
	SDM11	I	8h30									
	SHM15	I	11h00									
	SDM15	I	11h00									
	SHM20	I	13h30									
	SDM20	I	13h30									
	Totaux individuels											
	SHM11	E	à l'issue de l'épreuve individuelle									
	SDM11	E										
	SHM15	E										
	SDM15	E										
	SHM20	E										
	SDM20	E										
	Totaux équipes											

(1) Le nombre d'arbitres nécessaires doit être calculé sur le nombre total de tireurs (ou d'équipes) engagés par arme

REGLEMENTATION DE L'ARBITRAGE

Quotas requis	INDIVIDUELS	Tireurs engagés	<i>4 à 8</i>	<i>9 à 14</i>	<i>15 à 20</i>	<i>21 à 26</i>	<i>27 à 32</i>	1 arbitre supplémentaire par tranche de 6
		Arbitres	1	2	3	4	5	
	EQUIPES	Equipes engagées	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	1 arbitre supplémentaire par tranche de 3
		Arbitres	1	2	3	4	5	

Habilitation	<p>Condition 1 : être diplômé ou en formation</p> <p>Condition 2 : être licencié pour la saison en cours</p> <p>Condition 3 : Voir onglet compétences arbitrage.</p> <p>Précision : Un arbitre en formation est un arbitre qui a réussi le QCM lors de la Journée Nationale de l'Arbitrage.</p>
---------------------	--

Arrivée à la compétition	<p>L'arbitre doit arriver à la compétition au plus tard à l'heure de l'appel de catégorie qu'il représente pour son club.</p> <p>Il doit se faire pointer au directoire technique dès son arrivée.</p>
---------------------------------	--

Lors de la compétition	<p>L'arbitre ne doit pas refuser de match qui lui est confié, mais peut rendre le directoire attentif à des problèmes tels que l'appartenance au club, une incompatibilité, etc.</p> <p>L'arbitre doit se tenir à disposition tout au long de la compétition.</p> <p>L'arbitre doit venir récupérer sans tarder les feuilles de poules et de matches à l'appel.</p> <p>Un arbitre ne peut tirer pendant la période où il est censé officier.</p> <p>Un arbitre peut être utilisé pour toutes les catégories de la même arme et au même moment, selon ses compétences.</p>
-------------------------------	---

Fin d'arbitrage	<p>L'arbitre quittera la compétition uniquement après avoir été libéré par le directoire technique.</p> <p>En cas d'exigence particulière il est prié de la signaler en début de compétition au responsable de la CRA.</p> <p>L'arbitre est en droit de venir réclamer son indemnité après avoir terminé d'arbitrer.</p>
------------------------	--

Evaluation arbitres en formation	<p>Les arbitres en formation doivent déposer leur carnet d'évaluation au directoire technique dès leur arrivée.</p> <p>L'évaluation aura lieu en fonction de la présence et la disponibilité des évaluateurs.</p>
---	---

FICHE TECHNIQUE N° 4

NIVEAU DE COMPETENCE DES ARBITRES

ARBITRES EN FORMATION				
FORMATION TERRITORIALE	FORMATION REGIONALE	FORMATION NATIONALE	FORMATION CONTINENTALE	FORMATION INTERNATIONALE
Niveau M13-M15 Arbitre les épreuves territoriales de M9 à M13	Arbitre les épreuves territoriales, régionales, de zone et d'interzone de M11 à M20 maximum.	Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau national, y compris les championnats de France	En attente du texte officiel FIE	Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau continental, y compris les championnats de France ainsi que les épreuves internationales permises par la FIE. Il doit s'engager à arbitrer pendant l'olympiade, à partir de sa présentation, par la FFE, au niveau international.
Niveau M17-M20 et Seniors Arbitre toutes les épreuves territoriales et les épreuves régionales de M9 à M15	Dans le cadre de sa formation, il pourra arbitrer les circuits nationaux avec l'autorisation de sa C.R.A. Dans la mesure du possible, il arbitrera avec un arbitre confirmé qui l'accompagnera			
ARBITRES DIPLOMES				
ARBITRE TERRITORIAL	ARBITRE REGIONAL	ARBITRE NATIONAL	ARBITRE CONTINENTAL	ARBITRE INTERNATIONAL
Arbitre les épreuves territoriales et régionales, sous réserve d'être, au minimum, de la même catégorie d'âge.	Arbitre les épreuves territoriales, régionales, de zone et d'interzone.	Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau national, y compris les championnats de France	En attente du texte officiel FIE	Arbitre toutes les épreuves du niveau territorial jusqu'au niveau international, y compris les CHF.
	A partir de M15, il peut, avec l'accord de sa CRA et de la CNA, arbitrer la FDJ, les CN et les championnats de France.	L'arbitre National peut être sollicité par la CNA pour officier sur une épreuve continentale en France ou à l'étranger		
	Il peut, avec l'accord de son référent d'armes CNA, arbitrer la catégorie seniors.			
				A l'obtention du diplôme international, il doit s'engager à arbitrer pendant quatre saisons, Dans le cas contraire, il devra rembourser ses frais de formation à la FFE.

CONSIGNES IMPORTANTES POUR L'ÉVALUATION DES ARBITRES EN FORMATION

1. Marche à suivre par le candidat

- Le candidat doit se renseigner sur la présence d'un évaluateur avant la compétition.
- Le candidat, pour se faire évaluer, doit consacrer son temps à l'arbitrage durant toute la compétition et ne doit pas assumer une autre tâche, il ne peut notamment pas tirer dans la même épreuve.
- Il va au directoire technique et l'organisateur lui indique le ou les évaluateurs présents à la compétition.
- Le candidat va directement voir l'évaluateur et lui donne son carnet en début de compétition. Il reprend son carnet après son arbitrage.
- Le candidat ne refusera pas les matches que l'organisateur lui demande d'arbitrer, exception faite pour les tireurs de son propre club. Il devra signaler au responsable de l'arbitrage qu'un des tireurs est de son club.
- Un candidat ne peut être évalué que par 1 seul évaluateur de son club (dérogation 2005/2006 au sabre).

2. Marche à suivre par l'évaluateur

- L'évaluateur doit être agréé par la commission d'arbitrage de la Ligue d'Éscrime d'Alsace.
- Les évaluateurs hors Alsace doivent être Maître d'armes ou arbitre national ou international.
- Il ne doit pas faire plus de 2 évaluations pour le même candidat.
- Il ne fera pas plus d'une évaluation pour un candidat de son propre club (dérogation 2005/2006 au sabre).
- Il doit évaluer sur les poules et phases finales, donc être présent assez longtemps à la compétition.

3. Marche à suivre par l'organisateur de la compétition

- L'organisateur, gestionnaire des arbitres, ne peut pas être évaluateur en même temps (manque de temps, objectivité).
- L'organisateur d'un tournoi en Alsace, s'il veut que son tournoi soit reconnu comme terrain d'évaluation, doit demander un évaluateur à la CRA. Il pourra annoncer cette épreuve d'arbitrage dans la note d'organisation.